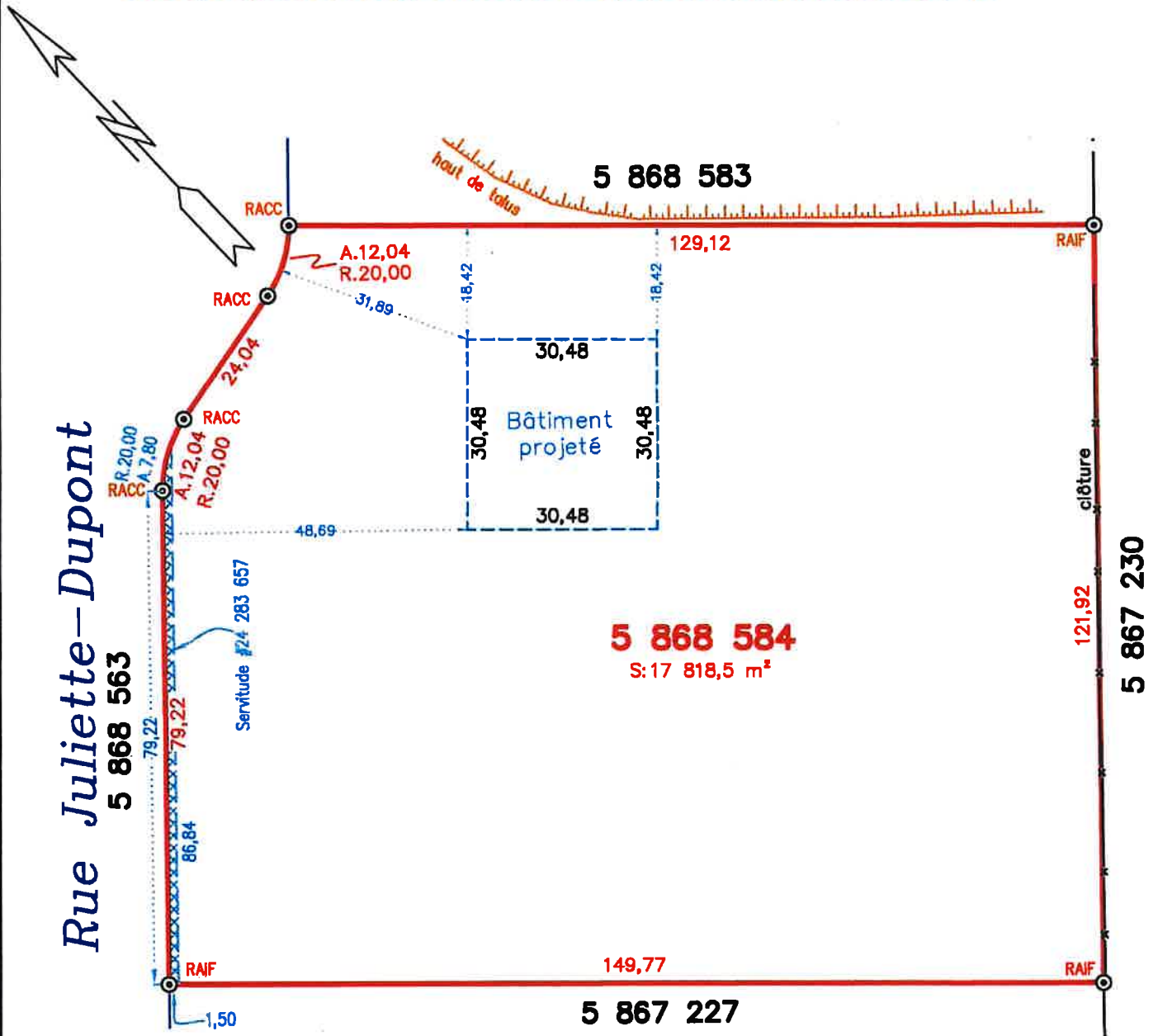


PLAN MONTRANT L'IMPLANTATION PROJÉTÉE



Note: Ce document est sujet à l'approbation municipale.

Cet immeuble se situe dans la zone 241 tel qu'il apparaît à la carte annexée au règlement de zonage municipal (#2017-003)

Si des changements sont apportées aux dimensions du bâtiment projeté, le requérant doit en aviser l'arpenteur-géomètre dans les plus bref délais, puisqu'un nouveau plan devra être produit.

Les dimensions du bâtiment proviennent d'un plan de "FINAR" (PROJET: 140158E), fourni par la requérante, par courriel, le 12 juin 2018.

Les mesures de rattachement du bâtiment projeté par rapport aux limites ont été prises à partir des fondations.

Ce plan doit faire partie de la documentation requise pour se conformer aux conditions préalables à l'émission d'un permis de construction; il ne peut être utilisé ou invoqué à d'autres fins sans l'autorisation du soussigné.

Les mesures indiquées sur ce plan sont exprimées dans le système international. Échelle: 1 : 1 000

LÉGENDE

- RAIF ⊙ Repère d'arpentage de Ivan Filipović, a.g.
- RACC ⊙ Repère d'arpentage de Christian Chénard, a.g.
- x— Clôture
- Haut de talus

Visite des lieux par l'arpenteur-géomètre signataire, le 28 juin 2018

Levé les 28 juin et 5 juillet 2018



Préparé à Saint-Jean-Port-Joli le 27 février 2019

par: 
Ivan Filipović
Arpenteur-géomètre

Je certifie que cette copie est conforme; _____

Arpenteur-géomètre

Minute: 403

Dossier: 2011-610-5868584

Carnet de notes:
D2-25(63-64)